



# FLASH-INFOS N° 4/2021

Septembre / Octobre 2021

## Médiéval

### SOMMAIRE

Editorial (p1)

Conseil municipal du 12/07 et 29/10/2021 (p2 à p4))

Décès M. Guy Verdière et M.

Guy Lejeune (p5)

Centre Aéré (p6)

Donneurs de sang et course cycliste (p7)

A Fains « on danse » et Orchestre d'harmonie (p8)

Salon d'automne (p9)

Entretien chemins ruraux et Affouages (p10)

Manifestations du 13 juillet et inondation du 16 et 17/ juillet (p11)

Conciliateur de justice et Fête du sport (p12)

Conseil municipal des jeunes enfants (p13)

Repas et distribution des colis aux aînés (p14)

Rentrée des classes (p15)

Travaux en cours (p16)

Tennis club et AFA les Sources (p17)

Assemblée Générale de l'OMCL (p18)

Marché de Noël et Réveillon dansant aux Verreries (p19)

Spectacle Médiéval du 21 Novembre (p20)

## EDITORIAL

### Les saisons s'enchaînent, l'année 2021 s'achève

La période estivale, a été endeuillée par la disparition de Guy VERDIÈRE et de Guy LEJEUNE qui par leurs engagements municipaux et associatifs, ont contribué à l'évolution de notre Commune, à son animation, au développement de son tissu associatif et à la diffusion de la culture. Ils furent mes adjoints et avec l'ensemble des membres du conseil municipal nous leur rendons hommage.

Au cours de cette période, nous avons subi d'intenses précipitations provoquant des dégâts chez quelques particuliers et dégradant fortement certains de nos chemins ruraux. Ils ont été partiellement remis en état grâce au bénévolat d'agriculteurs exploitant les parcelles desservies. Je les en remercie. L'Etat a transféré la gestion des eaux pluviales à la Communauté d'Agglomération, qui, pour répondre à cette prise de compétence obligatoire, a diligenté auprès d'un bureau d'études la réalisation de l'inventaire des ouvrages assurant l'écoulement des eaux situés sur son territoire et concernés par cette gestion.

La saison d'automne a été précédée par la rentrée scolaire des 190 élèves contre 198 l'an passé, répartis dans nos 5 classes élémentaires et 3 maternelles et l'accueil de madame Sarah LAGNIER, nouvelle enseignante remplaçant madame MARIE partie en retraite.

Après la période de léthargie due à la crise sanitaire, les associations reprennent peu à peu leurs activités, avec cependant des pertes d'adhérents. Certains ont décroché, d'autres sont dans l'attente. Lors de l'organisation du repas des Aînés par le CCAS, nous avons pu également constater ce décrochage, avec une présence de 70 convives contre 90 à 100 traditionnellement.

L'automne verra la fin des deux gros chantiers en cours, avec l'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles début décembre et la fin des travaux de requalification de la place de la Mairie. Ceux ci ont pris du retard en raison des difficultés d'approvisionnement en matériaux.

Ce retard nous a contraints de déplacer la commémoration du 11 novembre en l'église et cimetière de Véel et de pallier à l'absence des manèges forains le jour de **la fête patronale du 21 novembre. Celle-ci sera remplacée par un spectacle médiéval dont vous trouverez l'affiche et le programme au dos de ce flash infos.**

L'Office Municipal de la Culture et des Loisirs ainsi que les Associations préparent l'organisation des traditionnelles fêtes qui s'échelonnent sur la fin de l'année, avec l'accueil de Saint-Nicolas, le Marché de Noël, le Concert de l'Orchestre d'Harmonie, et le Réveillon de la Saint-Sylvestre, tout ceci dans le respect des recommandations sanitaires. Si vous êtes concernés ne négligez pas la troisième dose de vaccin contre la COVID, et pour ceux qui n'ont pas encore franchi le cap faites confiance au vaccin. « **Tous Vaccinés, Tous Protégés** »

Gérard ABBAS,

Maire de Fains-Véel

Vice-président de la Communauté d'Agglomération  
Vice Président du Conseil Départemental

**ST NICOLAS SERA PRESENT LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE  
DEPART DU DEFILE AU STADE A 18H30**

#### CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : [accueil@mairie-fains-veel.fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel.fr)

Site : [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)

Fax : 03 29 45 55 75

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés avec une abstention sur la création d'un chemin piétonnier entre Combles en Barrois et Véel, deux abstentions sur la cession des parcelles 542ZE Choisey 192-193-197-198 et la fusion des centres hospitaliers de Bar-le-Duc et Fains-Véel et une voix contre sur l'acquisition de la parcelle AB 48 de 3a 53ca Aisances de Nonchalon.

\*\*\*\*\*

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE :** Comme suite à la démission d'une conseillère municipale, monsieur le Maire a installé madame Audrey BECKER en qualité de nouvelle Conseillère municipale.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS LOCALES :** Elles ont été calculées sur la base de l'activité réelle de 2020, fortement impactée par le confinement. Elles représentent 11 572,84 €. Le montant de 15 769,72 € correspondant aux subventions 2019 avait été reconduit en 2020, alors que l'activité des associations était déjà en sommeil. Une attention particulière sera portée aux associations éprouvant des difficultés pour relancer leur activité lors de la prochaine rentrée.

**TARIFS SCOLAIRES 2021 /2022 : RESTAURATION SCOLAIRE-GARDERIE-ECOLE DE MUSIQUE-AFFOUAGES :** Pas d'augmentation pour les tarifs restauration scolaire, garderie et affouages, seuls les quotients familiaux sont revalorisés du montant de l'inflation. En ce qui concerne l'école de musique, baisse des tarifs pour la formation à la pratique d'instruments composant les différents pupitres de l'Orchestre d'Harmonie (Flûtes, Clarinettes, Saxophones, Hautbois). Tarifs uniques pour les autres instruments provoquant une baisse pour les percussions, cordes ou piano. Les enfants résidants hors de la commune, mais scolarisés dans nos écoles bénéficieront du tarif Commune. De même que le tarif résident sera appliqué aux non-résidents dont un membre de leur famille (ascendant ou descendant) est domicilié sur Fains-Véel. Gratuité maintenue pour les musiciens de l'Orchestre d'Harmonie désirant améliorer leur niveau.

**FACTURATION SCOLARISATION DES ENFANTS NON RESIDENTS / ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 :** Ecole maternelle : 1 128,13€ - Ecole Élémentaire : 405,45 €.

## Avenants sur travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en MAM et logement :

**AVENANT N°1 AU LOT 6 DOUBLAGE-CLOISONS-PLAFONS-MENUISERIES INTERIEURES BOIS :** Pose de panneaux coupe-feu complémentaires, respect des normes pour éligibilité à la subvention Climaxion de la Région Grand-Est, forte augmentation du prix des matières premières : plus-value 15 444,33 HT. Le marché estimé à 99 400 €, attribué pour 64 253,91 € HT passe à 79 698,24 € HT.

**AVENANT N°1 AU LOT 7 PLOMBERIE-SANITAIRE-VENTILATION :** Pose d'un chauffe-eau, pérenne, répondant aux normes d'hygiène et de sécurité destiné aux ouvriers présents sur le chantier : plus-value 3 045,00 € HT. Le marché estimé à 25 840 € HT attribué pour 26 520 € HT passe à 29 565 € HT

**AVENANT N°1 AU LOT 8 CHAUFFAGE :** Construction d'un conduit isolé et pose d'un groupe de pompe avec vanne mélangeuse suite à la décision d'opter pour un chauffage chaudière bois en lieu et place d'une pompe à chaleur : plus-value 6 006,16 € HT. Le marché estimé à 41 500 € HT attribué pour 29 050,72 € HT passe à 35 056,88 € HT

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 :** La consignation des bouteilles de gaz du désherbeur thermique s'inscrit au chapitre 27/275 Dépôts et cautionnements crédité d'un montant de 100 € par transfert du Chapitre 21/2151/Op 2221 Réseau de voirie.

**ACQUISITION PARCELLE AB 48 DE 3A 53CA AISANCES DE NONCHALON :** Acquisition d'un jardin pour un montant de 3 000 €, enclavé au sein de diverses parcelles appartenant à la commune, destinées à terme à l'aménagement d'un parking de centre-ville.

**CESSION DES PARCELLES 542 ZE CHOISEY 192 - 193 - 197 -198 A M. MOLICONE MICHEL :** Les parcelles 192 de 0 are 87 ca, 193 de 0 are 33ca et 198 de 0 are 43 ca sont cédés au prix de 6 130,43 € soit 37,61 € le m<sup>2</sup> et la parcelle 197 de 6 ares 23 ca au prix de 3 115 € soit 5 € du m<sup>2</sup>. Le montant total est de 9 245,43 € sous réserve d'une estimation plus favorable formulée par les services Fiscaux de France Domaine

**INTEGRATION DES OUVRAGES RUE D'EGREMONT DANS L'ENVIRONNEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE CONCEDE A ENEDIS :** Les travaux sont subventionnés à hauteur de 60% par la FUCLEM qui assurera le paiement de la totalité des travaux du réseau concédé sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. Les 40% restants seront remboursés à la FUCLEM par la Commune.

- OPTION POUR LE REGIME DE LA TVA DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES** : Le local devant être loué à une association de professionnelles, il doit faire l'objet d'une option au régime de la TVA, afin que la commune puisse récupérer la TVA ayant grevée le coût des travaux.
- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOCAUX PROFESSIONNELS »** : Un budget spécifique permettra de tracer toutes les dépenses et recettes concernant la gestion des locaux loués pour des activités professionnelles.
- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE DENEIGEMENT ET LE SALAGE DES RD 185 ET RD 146 DES SECTIONS COMPRISES ENTRE FAINS ET VEEL** : Notre prestataire assurant ces travaux hivernaux emprunte, avant les services du département, ces sections de routes départementales afin de procéder au dégagement des routes communales. Cette convention confie l'exécution du salage et déneigement sur 4,185 kms de routes départementales à la commune contre la fourniture d'un tonnage de sel.
- RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT** : Les Conseillères et Conseillers Municipaux ont pris connaissance d'une synthèse de ce rapport accessible sur les sites internet de la Commune et de la Communauté d'Agglomération.
- RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE** : Les Conseillères et Conseillers Municipaux ont pris connaissance d'une synthèse de ce rapport accessible sur les sites internet de la Commune et de la Communauté d'Agglomération.
- CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER ENTRE COMBLES-EN-BARROIS ET VEEL LE LONG DE LA RD 185 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE** : Le budget participatif du Département « Ma fameuse Idée », suite au vote des Meusiens a permis d'envisager la création d'un chemin piétonnier le long de la RD 185 en bordure du Golf de Combles-en-Barrois sur un linéaire d'environ 1240 mètres dont 590 sur Fains-Véel. Cette liaison est de nature à sécuriser les promeneurs et à développer la pratique de la marche familiale comme on peut le constater sur le piétonnier existant entre Fains-les-Sources et Véel. Une participation financière prévisionnelle de 17 355 € sera accordée au maître d'ouvrage la commune de Combles-en-Barrois.
- FUSION DES CENTRES HOSPITALIERS DE BAR-LE-DUC ET DE FAINS-VEEL** : Après avoir pris connaissances des votes favorables de l'ensemble des instances des deux hôpitaux, le conseil municipal approuve la fusion du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc et du Centre hospitalier spécialisé de Fains-Véel, La nouvelle entité prendra le nom de Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel. La commune demande à être représentée au Conseil de surveillance de l'établissement.
- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER** : Il n'y a pas eu de droit de préemption d'exercer sur la cession d'un immeuble bâti situés 7 rue Saint-Martin.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2021

Après avoir rappelé l'engagement au service de la commune de M. Guy Verdière, conseiller municipal de 1989 à 2008 puis adjoint à la culture de 2008 à 2014 et de M. Guy Lejeune adjoint sur trois mandats qui lui a valu le titre de maire adjoint honoraire, tous deux décédés récemment cette année, **une minute de silence a été observée en leur mémoire.**

\*\*\*\*\*

Les 22 dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés (Avec une abstention sur le renouvellement de la ligne de trésorerie et l'attribution du marché « rafraichissement des salles de la Verrerie », un vote contre l'avenant N° 1 du lot aménagements extérieurs du marché de réhabilitation de l'ancien presbytère et trois votes contre l'avenant N°1 du lot voirie et réseau divers du marché de requalification de la place de la Mairie.

**DECISION MODIFICATIVE N°3** d'un montant de 57 000 € destinée à financer les avenants aux marchés de travaux concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère en Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**, d'un montant de 300 000 € afin de faire face aux règlements des factures concernant les travaux de réhabilitation du Presbytère et de la place, préalable à la mobilisation des subventions accordées par nos partenaires financiers.

**Marché des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en MAM et logement**

**AVENANT N° 4 AU LOT GROS ŒUVRE**, d'un montant de 3 526,28 € HT destiné à l'installation de boîtes aux lettres et d'une réfection des enduits.

**AVENANT N° 1 AU LOT MENUISERIES EXTERIEURES**, d'un montant de 1 465 € HT destiné à équiper les fenêtres de grilles auto réglables et de procéder à des réparations des menuiseries conservées.

**AVENANT N° 2 AU LOT DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS MENUISERIES INTERIEURES**, d'un montant de 10 865,80 € HT destiné à la pose d'une membrane d'étanchéité à l'air dans les combles, au renforcement d'une trappe de visite, et la pose de 15 tablettes de protection. S'y ajoute une revalorisation du prix du marché compte tenu de la hausse des matières premières.

**AVENANT N° 2 AU LOT PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION**, d'un montant de 2 195 € HT destiné à une modification du branchement sur le réseau d'eau potable, le remplacement d'un meuble de change par une gamme supérieure, et la pose d'une ventilation hygroréglable à la place d'une ventilation traditionnelle.

**AVENANT N° 1 AU LOT ELECTRICITE**, d'un montant de 3 826,12 € HT destiné à la réfection et déplacement d'un tableau électrique avec raccordement à un nouveau compteur, l'alimentation d'un chauffe-eau électrique, l'ajout de quelques prises de courant supplémentaire et la création d'un allumage va et vient

**AVENANT N° 1 AU LOT AMENAGEMENTS EXTERIEURS**, d'un montant de 2 605 € HT destiné au jointoiement des dalles conservées de la cour, la pose d'un lamier de protection des eaux de pluie.

### **Marché des travaux de requalification de la place de la mairie et abords de l'église :**

**AVENANT N°1** d'une moins-value de 13 152,21 € HT résultant :

du choix de l'option remplaçant les pavés en calcaire kanfanar par des pavés en granit jaune et les bordures des trottoirs en granit à la place du béton totalisant une moins-value d'un montant de - 33 197,68 € HT.

d'un réagencement des profils pour faciliter l'acheminement, d'une analyse amiante des anciens enrobés, la création d'un regard AEP et l'aménagement du trottoir devant le N° 1 et 3 rue haute de Véel pour un montant de + 20 045,47 € HT.

**CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE RELATIVE AUX TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RD 185 DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DES ABORDS DE L'EGLISE**, fixant la nature des travaux à la charge de la commune et la participation financière du Conseil Départemental d'un montant de 19 503,20 € HT pour la pose des enrobés.

### **Attribution des marchés**

**EFFACEMENT DES RESEAUX SECS RUE D'EGREMONT PROGRAMME 2021** pour un montant 109 246,50 € HT à l'entreprise SNC INEOS

**RAFRAICHISSEMENT DES SALLES DE SPECTACLE ET D'EXPOSITION DE LA VERRERIE** pour un montant de 68 616,21 € HT à l'entreprise LHERITIER

**AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AVENUE DE LA VAUX MOUROT ET CREATION D'UN TROTTOIR AVENUE DE LA LIBERATION** pour un montant de 113 733 € HT à l'entreprise COLAS.

**INTEGRATION DES OUVRAGES RUE D'EGREMONT DANS L'ENVIRONNEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE CONCEDE A ENEDIS PROGRAMME 2022** : Afin de poursuivre l'effacement des réseaux secs depuis le carrefour avec la route de Combles jusqu'en sortie d'agglomération pour un montant prévisionnel de 88 317 € HT avec sollicitation d'une participation financière de la FUCLEM à hauteur de 60%.

**CHEMIN PIETONNIER ENTRE COMBLES-EN-BARROIS ET VEEL LE LONG DE LA RD 185** : Ajustement de la participation financière de la commune, pour un montant de 2 645 €.

**ENGAGEMENT DANS LA CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE PEFC** afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

**LOCATION DES BAUX RURAUX 2021 APRES DEGREVEMENT POUR PERTES DE RECOLTES DUES A LA SECHERESSE ET RECUPERATION DES TAXES FONCIERES 2021**, pour 5 464,53 € concernant 48 hectares 11 ares et 91 centiares.

**LOCATION 2021 DES JARDINS LIEUDIT AISANCES DE NONCHALON**, fixée pour les sept jardins à 30 € par jardin.

**PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA CARTE DE TRANSPORT DELIVREE A L'ATSEM**, chargée de la surveillance des enfants pour un montant de 50 €.

**ADHESION AU SERVICE ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE AU TITRE DE LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL** au taux de 5,19 % avec une franchise de 30 jours par arrêt pour le personnel relevant de la CNRACL et 1,50 % avec une franchise de 10 jours par arrêt pour le personnel relevant de l'IRCANTEC.

**COMPOSITION DU CONSEIL DES SAGES** : Après examen le conseil municipal a validé les candidatures de Mesdames Martine HAMELIN, Martine HEDIN, Maryse SCHULLER, Messieurs Éric ESPANA, Roger FENAUX, Daniel FETUS, Gérard GOSSET, Patrick HUREL et Jean-Marie ZION.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER** : Le droit de préemption n'a pas été exercé sur les cessions aux adresses 8 impasse d'Egremont et 5, rue de la Gare.

## DECES DE MONSIEUR GUY VERDIERE

*(Texte lu au crématorium par Patrick VANNESSON 2<sup>ème</sup> adjoint )*

« En l'absence de M. Gérard ABBAS, Maire de la commune, en son nom et au nom de tous les membres du conseil municipal, il nous revient de rendre un dernier hommage à Guy qui vient de nous quitter brutalement. Particulièrement impliqué dans la vie communale, toujours disponible, il s'est investi durant de nombreuses années au sein du conseil municipal de Fains-Véel comme Conseiller de 1989 à 2008 et Adjoint à la culture de 2008 à 2014.

Il était incontournable par son assistance technique dans le déroulement de toutes les cérémonies (commémorations officielles et événements musicaux, Saint-Nicolas... et la liste n'est pas exhaustive). Encore récemment, il était le chef d'orchestre lors des festivités du 13 juillet.

Son engagement sans faille dans beaucoup d'associations en faisait un pilier incontournable pour la réalisation d'un grand nombre de manifestations, notamment au sein de l'orchestre d'harmonie municipale dont il était le régisseur depuis de très nombreuses années. Il apportait notamment son aide précieuse au sein de l'office municipal des sports pour l'organisation de la journée du fair-play et de la fête du sport, ainsi qu'au football club de Fains-Véel avec la participation active de ses deux fils. Il apportait aussi son professionnalisme aux spectacles présentés par la comédie finnoise et à la cérémonie de la sainte barbe organisée par les sapeurs-pompiers du centre de secours de notre commune. Figure de Fains-Véel, pourtant fort discret, Guy était toujours prompt à rendre service, dans un esprit d'équipe et d'entraide. D'un naturel souriant, affable, il était unanimement apprécié de tous. Sa disparition va laisser un grand vide. Merci Guy pour tout ce que tu as fait, nous serons toujours reconnaissants de ton dévouement. Nous ne t'oublierons jamais ».



**Hommage de Jean-Marie Larcelet ancien directeur de l'harmonie et école de musique** « Depuis mon arrivée en 1986 au sein de l'harmonie municipale et par suite à la création de l'école de musique jusqu'à ce jour, Guy, a participé à l'évolution de l'orchestre d'harmonie et de l'école de musique de Fains-Véel. Membre actif au sein du bureau de l'amicale et régisseur de l'orchestre ainsi qu'à la régie sons et lumières, Guy était toujours prêt à rendre service pour faciliter nos activités musicales, afin que nous puissions être dans les meilleures conditions possibles lors de nos concerts (concerts extérieurs dans des Villes importantes ou concours nationaux) ou lors des prestations de l'école de musique. Par sa disponibilité, sa gentillesse, Guy a largement contribué à la réussite de nos prestations musicales ainsi qu'à la renommée de l'orchestre d'harmonie et de l'école de musique de Fains-Véel. Sa disparition nous attriste profondément, il restera à jamais présent auprès de chacun d'entre nous. »

## DECES DE MONSIEUR GUY LEJEUNE



Guy est né le 12 juin 1946 à Stenay où il fréquenta l'école primaire. Après des études au lycée professionnel de Sedan et quelques "petits boulots", il entre à la société Rhovyl de Tronville-en-Barrois comme électricien. Il y deviendra cadre au service électrique jusqu'à sa retraite en 2006. En 1966, il épouse Jacqueline Toussaint enseignante à Fains. Ils n'eurent pas la joie d'avoir des enfants. Mais Guy les aimait beaucoup, de ce fait, il a encadré de nombreuses colonies de vacances et accompagnait avec bonheur les voyages de l'école, organisés par son épouse.

Il s'est investi au sein de la municipalité de Fains-Véel où il a occupé trois mandats d'adjoint qui lui a valu le titre de maire adjoint honoraire.

Il était très actif au sein d'associations (GMPE, AEL les Sources, Connaissance de la Meuse...) Il a été la cheville ouvrière des manifestations sur la commune (feux de Saint-

Jean, carnaval, Saint-Nicolas, confection de chars, marché de Noël).

Son épouse lui a fait partager sa passion pour le folklore, au sens noble du terme. Il adorait cela même s'il ne dansait pas. Les festivals de folklore en France étaient le but de leurs vacances. A ces occasions il s'adonnait à son autre passion : il photographiait ou filmait les groupes du monde entier, les costumes et leurs coutumes. Mais ce qu'il affectionnait tout particulièrement, c'était d'aller en Roumanie. Dans la Roumanie profonde pour y partager les richesses de ses traditions et la beauté de ses danses populaires. Il rêvait d'y retourner mais hélas la maladie l'a terrassé.

Guy n'était pas très causant, mais quelle énergie, quelle pugnacité et quelle efficacité dans tout ce qu'il entreprenait pour le bénéfice de tous ou pour seconder son épouse. Il aimait rendre service quand il le pouvait. C'est le souvenir que nous garderons de lui.

## CENTRE AERE



Comme tous les ans le centre aéré de Fains-Véel a accueilli de nombreux enfants sur la période estivale de juillet et aout.

L'encadrement a été réalisé par des moniteurs diplômés en relation avec la ligue de l'enseignement, la CAF et la municipalité de Fains-Véel.



Les animateurs ont proposé diverses activités physiques innovantes, des grands jeux extérieurs, des sorties pédagogiques et des activités manuelles.



Plusieurs journées ont été consacrées à la cuisine. Les enfants ont occupé les cuisines de la salle Rostand afin d'y confectionner crêpes et gâteaux à base de noix de coco, génoise, ganache et chocolat....



## DIPLOMES POUR LES DONNEURS DE SANG



Traditionnellement, les donneurs de sang de la commune sont mis à l'honneur lors des cérémonies du 13 juillet. Cette année, en présence de M. le sénateur Gérard Longuet, Mme la présidente de la Communauté d'Agglomération Martine Joly, M. Rogie, vice-président de l'amicale des donneurs de sang de Bar-le-Duc et M. Gérard Abbas maire, les récipiendaires ont été félicités.

Dans son discours, M. Abbas est revenu sur la devise française « liberté égalité », et M. Longuet sur la fraternité en remerciant tous les donneurs pour leur acte citoyen. M. Rogie a fait un appel aux nouveaux donneurs car la Région Grand Est manque de sang.

Les femmes ont reçu une composition florale et les hommes une bouteille de pétillant :

(Lucie Bauchet, Lora Contignon, Romane Duménil, Marion Guillermin, Emilie Poitel, Christelle Vicherat-Stebe et Paul Bourotte, Nicolas Dupuyolier, Philippe Fontaine, Jean-Christophe Myotte, Eric Neumann et Nicolas Quatrevaux).

## COURSE CYCLISTE



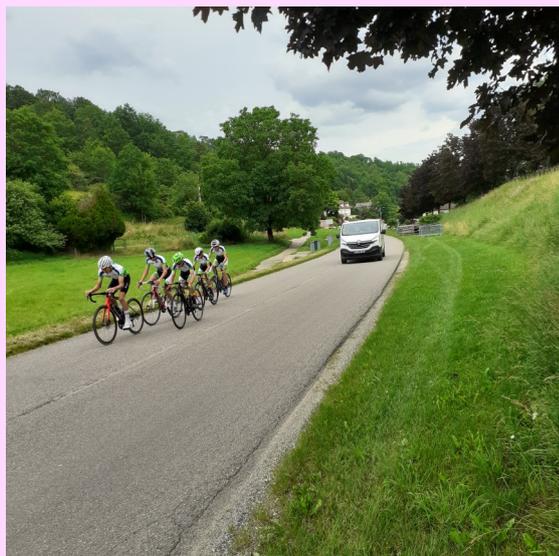
Les 3 et 4 juillet, les rues de Fains-Véel étaient envahies par de nombreux cyclistes venus de tout l'Est de la France.

L'Union Cycliste Barisienne,

aidée par 60 bénévoles avait organisé une compétition cycliste sur la commune de Fains-Véel, comptant pour une sélection en coupe de France des cadets, cadettes et minimes avec plus d'une centaine de participants. Le parcours était très technique et vers 16 heures une pluie d'orage rendant la chaussée très glissante a provoqué plusieurs chutes.

Ces courses ont été suivies par de nombreux Finnois, parents et accompagnateurs, souvent venus de loin et qui n'ont pas ménagé leurs encouragements à chaque passage.

Le service de sécurité à moto a dû faire preuve de pédagogie avec quelques spectateurs récalcitrants.



## A FAINS ON DANSE (Nouvelle association)



Une nouvelle association porte le nom « A Fains, on danse » dont l'anagramme est « A fond ».

Un slogan très prometteur !

L'association propose des cours d'expression corporelle et d'initiation à la danse pour les enfants dès 4 ans, des cours de danse modern'jazz (tous niveaux) pour enfants, ados et adultes, et des cours de fitness et de zumba...

Les cours sont encadrés par Nathalie Lavandier-Prévot, professeure diplômée d'État bien connue dans la cité puisqu'elle intervenait déjà au sein d'une autre association finnoise.

L'association a tenu son Assemblée Générale constitutive en mars dernier (présidente / Sandrine Barraza ; trésorière / Tamara Bowen-Tilland ; secrétaire / Isaline Nunes ; secrétaire adjointe / Elsa Contignon.

De nombreux projets sont déjà prévus.

Cette jeune association a été représentée lors de l'attribution et de la mise à disposition des salles par la commune (salle du stade chaque lundi et jeudi).



## L'ORCHESTRE D'HARMONIE

Directement lié à l'école de musique, l'orchestre d'harmonie de Fains-Véel a effectué sa rentrée début septembre 2021.

L'ensemble Finnois, toujours à la recherche de nouvelles recrues pour gonfler ses rangs, répète tous les vendredis soir à 20 h 30 dans les locaux de l'école de musique (Salle Rostand - place de la mairie).

**Bon à savoir :** Les cours d'instruments sont gratuits pour les élèves de l'école de musique souhaitant intégrer l'orchestre d'harmonie.

**Contact :**

mails « [ecoledemusique.fainsveel@yahoo.fr](mailto:ecoledemusique.fainsveel@yahoo.fr) »

ou « [jeremy.barnabe@yahoo.fr](mailto:jeremy.barnabe@yahoo.fr) ».



## SALON D'AUTOMNE

Le salon d'automne organisé par l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs aux Verreries le week-end du 30 et 31 octobre a connu un succès avec plus de 800 visiteurs.

Les enfants et les adultes ont rencontré les sorcières qui ont distribué leurs bonbons magiques. L'atelier de maquillage et les ateliers créatifs ont ravi les visiteurs



Les artistes ont présenté leurs créations dans différents domaines ( peintures, création d'objets décoratifs végétalisés en béton, art du cartonnage, gainage, sculptures sur tissus, arts de la porcelaine, art de la customisation...)



## ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX



Suite aux fortes dégradations des chemins ruraux communaux lors des pluies diluviennes du mois de juillet, trois agriculteurs exploitant sur la commune se sont manifestés afin de prêter leur compétence à la réfection de divers chemins (Chemin de Saint-Christophe, Chemin des Haies de Véel et Chemin de Saint-Dizier...)

La commune remercie Messieurs BOGAERT, PHILIPPOT et SCHERMANN pour leur aide à la réfection de ces chemins dans l'intérêt de l'espace rural communal.



## AFFOUAGES 2021-2022

### Inscriptions aux affouages "saison 2021 - 2022"

Les personnes souhaitant façonner des affouages au cours de la saison 2021-2022, sont invitées à s'inscrire en mairie **jusqu'au 30 novembre 2021** (port du masque et respect des gestes barrières).

**Le prix du stère est maintenu au tarif de 9,00 euros.**

**La fin d'exploitation est fixée au 31 mai 2022 et la fin du débardage au 31 août 2022.**

**Un chèque de caution d'un montant de 30,00 euros ainsi qu'une attestation d'assurance est exigée pour toute inscription.**



### Rappel :

Toute personne demandant une parcelle doit occuper un domicile réel et fixe dans la commune. Aucune parcelle ne sera délivrée à un membre de la famille d'un habitant si le demandeur ne réside pas dans la commune. Aucune parcelle ne sera délivrée à un tiers sans mandat. Il est rappelé qu'en vertu du code forestier, les affouagistes ne peuvent vendre les bois qui leur ont été délivrés. Dès l'inscription, il est impératif de préciser s'il y a regroupement.

**Les affouagistes qui n'ont pas exploité leurs lots distribués pour 2020-2021 sont tenus de les terminer et de les réceptionner avant attribution d'un nouveau lot.**

Renseignement complémentaire / Mail : [technique@mairie-fains-veel.fr](mailto:technique@mairie-fains-veel.fr)

## MANIFESTATION DU 13 JUILLET

Comme le veut la tradition, les festivités du 14 juillet se sont déroulées la veille, le 13 juillet.

Cette année, en raison des travaux sur la place de la Mairie, toutes les activités prévues par l'OMCL se sont déroulées sur l'esplanade des Verreries. Crêpes et buvette étaient de la partie avant la remise des diplômes aux donateurs de sang et la distribution des ballons aux enfants.

Ces derniers ont pris la direction du nord après un tourbillon. Les propriétaires des ballons ayant parcouru la plus grande distance seront récompensés par la remise d'un cadeau.

La retraite aux flambeaux sur l'esplanade a été accompagnée par des musiciens de l'orchestre de Fains-Véel.

Un concert avec le groupe Finn Orléan's Bang a régalé les fans de musique.

A 23 h, un énorme feu d'artifice, malgré une météo capricieuse (brume et nuages,) a été tiré depuis les hauteurs du Camp Romain.

## INONDATION DU 16 ET 17 JUILLET



Difficile situation pour tous. Vous étiez nombreux à nettoyer, pomper, trier ... Face à cette situation, Agents Techniques, Elus, Bénévoles ont prêté main forte à chaque fois qu'ils le pouvaient et dans la limite de leurs moyens envers les foyers touchés. Merci à tous pour cette solidarité.



Pour la commune, pas d'impact sur les bâtiments mais de très gros dégâts sur les chemins ruraux nécessitant d'importantes remises en état (voir page 10).

La municipalité a rapidement demandé la reconnaissance de catastrophe naturelle à l'état qui a été confirmée par un arrêté (*Arrêté du 9 août 2021 NOR INTE2124447A*)

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission bénévole de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige notamment par des concessions réciproques lors d'une réunion de conciliation qu'il organise en présence des parties.

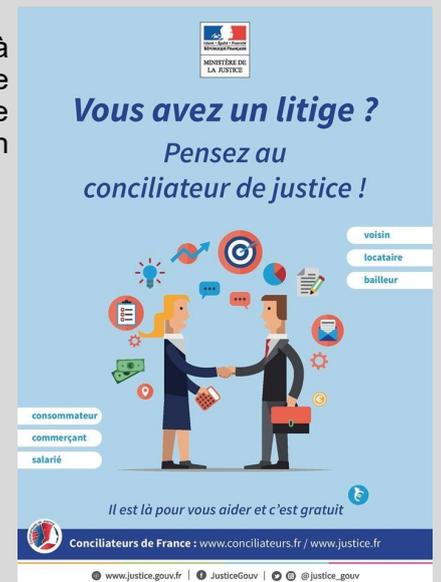
Il agit dans le cadre de la loi **et peut intervenir pour les litiges suivants:**

- ↪ problèmes de voisinage: (bornage, droit de passage, mur mitoyen, arbres débordant la propriété...),
- ↪ différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, créances impayées,
- ↪ litiges de la consommation,
- ↪ litiges avec des entreprises, commerçants, artisans...,
- ↪ litiges entre personnes (malfaçons de travaux...),
- ↪ litiges en matière de droit rural,

**Cette procédure est gratuite.**

M. Serge MICHEL tiendra une permanence, uniquement sur rendez-vous au tribunal judiciaire de BAR LE DUC Place St-Pierre de 14 h à 16 h le 2ème et 4ème lundi de chaque mois.

**Pour prendre rendez-vous : Mail : [serge.michel@conciliateurdejustice.fr](mailto:serge.michel@conciliateurdejustice.fr)**



Affiche de conciliation de justice. Le haut de l'affiche présente le logo du Ministère de la Justice. Le titre principal est "Vous avez un litige ? Pensez au conciliateur de justice !". En dessous, une illustration montre un homme et une femme en tenue professionnelle se serrant la main, entourés de symboles liés à la justice et au commerce (monnaie, cible, documents). À droite, une liste de catégories de litiges : voisin, locataire, bailleur, consommateur, commerçant, salarié. En bas, le texte indique "Il est là pour vous aider et c'est gratuit" et "Conciliateurs de France : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr) / [www.justice.fr](http://www.justice.fr)". Des liens sociaux sont également présents.

## FETE DU SPORT ET DE LA CULTURE

Cette Fête du sport et des familles, ouverte aux associations culturelles, a dénombré la présence de plus d'une vingtaine d'associations de la commune. Celles-ci ont présenté les activités qu'il est possible de pratiquer à Fains-Véel.

Les bénévoles ont fait le maximum pour transformer le stade en vitrine des associations sportives et culturelles de la commune.

Cette manifestation s'est réalisée dans le strict respect des règles sanitaires.



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ENFANTS (CMJE)

Le 7 octobre 2021, ont eu lieu les élections au sein du Conseil Municipal des Jeunes Enfants (CMJE) pour le renouvellement du tiers sortant. André Paul, Sansfaute Lenzo, Thomas Lis, Leseur Samuel, Colson Noa et Hiblot Elsa ont été élus pour un mandat de 3 ans.



Le Conseil Municipal des Jeunes Enfants est un lieu d'expression, d'écoute et de prise de parole des enfants et des jeunes sur la vie de la commune. C'est pour eux l'occasion d'exercer leur citoyenneté en participant à la conception et à la réalisation de projets définis en commun avec les adultes référents.

Âgés de 6 à 11 ans, les 18 jeunes élus prennent une part active aux différents évènements de la vie communale.

Le 21/10/2021 la commission du CMJE intégrant les nouveaux élus a permis aux enfants de s'exprimer individuellement. Ainsi leurs préoccupations et idées concernent la propreté de la commune, la sécurité dans les écoles, la mise en place d'un marché sur la place, l'organisation d'une bourse aux jouets et l'aide aux personnes âgées... M. le maire Gérard Abbas a clôturé cette réunion en félicitant les enfants pour leur participation à la vie citoyenne.



## REPAS DE FIN D'ANNEE POUR LES AÎNES



Le traditionnel repas offert aux aînés par la municipalité a réuni 70 sages aux verreries.



La commune via le Centre Communal d'Action Sociale a mis les petits plats dans les grands avec un repas préparé par un traiteur local. L'animation musicale a été assurée par les accordéonistes Finnois et par l'orchestre « les comètes » et son chanteur. Moins de participants que d'habitude, les gestes barrière ont dû freiner certains de nos aînés. Les participants ont passé un bon moment. Les doyens de l'assemblée, Mme Varlet et M. Odille mis à l'honneur, ont reçu un cadeau des mains de Mme Molet, responsable du CCAS.



## DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNEE AUX AÎNES

Certains aînés n'ont pas souhaité participer au repas du 17 octobre organisé par le Centre Communal d'Action Sociale. Ils ont préféré bénéficier du colis de fin d'année en retournant leur coupon.

**La distribution de plus de 210 colis, par le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux et les bénévoles se déroulera dimanche 19 décembre, dès 13h30**



**Merci de bien vouloir informer le secrétariat de la mairie en cas d'absence.**

## RENTREE DES CLASSES



Rentrée sereine avec des effectifs stables dans les écoles maternelles et élémentaires avec l'application du protocole sanitaire.

Mme Berni directrice de l'école élémentaire avec 123 enfants et M. Watrin directeur de l'école maternelle avec 67 enfants fourmillent d'idées et de projets visant à favoriser l'épanouissement des enfants.



Les nouveaux enseignants Mme Frémont et M. Klopfer (école élémentaire) et Mme Lagnier (école maternelle) sont ravis d'intégrer les équipes pédagogiques en place.



## TRAVAUX EN COURS

### Réhabilitation de l'ancien presbytère en Maison d'assistantes maternelles (MAM)



Les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, perturbés par le retard du lot menuiserie intérieure sous-traité, s'achèvent.

La réception est envisagée le 19 novembre et les clés du bâtiment pourraient être remises aux assistantes maternelles début décembre.



Cour intérieure entièrement rénovée

Les enfants seront

accueillis dans un cadre idyllique, clair et moderne.

Le bâtiment est conçu pour accueillir 4 assistantes maternelles avec 16 enfants maximum, malgré un besoin supérieur sur le territoire.

### Requalification de la place de la mairie et des abords de l'église

Les travaux de la place de la Mairie devraient perdurer encore un peu. De nombreux travaux ont déjà été réalisés, notamment les enrobés des aires de parking et la jonction entre la place de la Mairie et la rue des Pressoirs. La route est ouverte, avec une zone pavée réservée à la circulation, mais les difficultés d'approvisionnement des pavés en granit ont ralenti l'avancée des travaux. La mise en place du belvédère de l'église, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (téléphone, internet, électricité) avec la réfection des trottoirs et chaussée, rue de Véel, sont en cours d'achèvement.



Avec le nouveau découpage des 36 places de parking une zone bleue gèrera la rotation des véhicules, régulera le partage des places de stationnement, afin d'éviter les voitures « ventouses » tout en optimisant l'accès aux commerces et services en centre-ville.

Une zone de circulation limitée à 20 km/h sera créée.

La pose du monument aux morts par une entreprise spécialisée, actuellement en cours, n'a pas permis la cérémonie du 11 novembre. Elle a cependant été maintenue et réalisée en l'église et cimetière de Véel.



## TENNIS CLUB DE FAINS-VEEL

Cet été le tournoi Open, riche de plus de 100 participants, s'est déroulé dans la bonne humeur et la convivialité habituelle, tout en respectant les consignes sanitaires.



Ce 6 novembre, a débuté le tournoi open indoor. Les finales se dérouleront le 4 décembre pour les dames et le 5 décembre pour les hommes.



## AFA LES SOURCES (Section danses Roumaines)

Reprise de l'apprentissage des danses Roumaines. Les danses traditionnelles ou folkloriques ont de tous temps rythmé les moments importants de la vie des hommes de tous pays (Naissances, mariages, semailles, moissons...). Chaque pays, région a ses danses propres. En Roumanie les traditions sont vivaces et les danses pratiquées encore régulièrement. Vous désirez découvrir ces danses si diverses avec les musiques qui les accompagnent, venez rejoindre le groupe les mercredis, salle Rostand, place de la mairie à Fains-Véel à 18h30. Sans esprit de performance ni de compétition vous ferez travailler vos jambes et votre mémoire. **Renseignement au 03 29 45 24 33.**



## GYMNASTIQUE POUR TOUS

### AFA LES SOURCES (Section Gymnastique remise en forme)

L'association "les sources " organise des cours de gymnastique les mercredis dans la salle du stade municipal (cité Faucher). Une trentaine de personnes sont inscrites et participent aux séances proposées.

**2 séances sont proposées (18h45 et 20h).**

Les cours sont assurés par un professeur agréé du GESAM.

Dans cette activité vous retrouverez la tonicité et la discipline du corps, la vitalité d'esprit ainsi que la convivialité.

**Contact et Renseignement : 06 73 49 92 89**



## ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMCL



L'Office Municipal de la Culture et des Loisirs (OMCL) s'est réuni le 28/11/2021 pour la coordination des manifestations sur la commune. Suite au décès de M. Guy Lejeune et du départ de Mme Florine Grosjean, les postes vacants ont été pourvus avec Mme Catherine Germain comme secrétaire et M. Patrick Vannesson comme trésorier. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2020 a été validé à l'unanimité. Le bilan financier de l'exercice 2020 via une projection des données financières a été approuvé à l'unanimité et, dans la continuité M. Patrick Vannesson a présenté la situation financière arrêtée au 28/10/2021.

Les représentants des associations présentes ont évoqué leurs difficultés à trouver des bénévoles actifs.

Avec la crise sanitaire, les habitudes ont changé (moins de bénévoles, moins de participations..).

La vie associative essaye de se réinventer en tenant compte de l'usure des membres actifs et de l'implication d'une nouvelle génération qui tarde à se manifester. Or, sans un renouvellement des équipes, il devient difficile de maintenir les grands rendez-vous et la qualité des animations sur la commune. Les associations locales contribuent fortement au dynamisme de Fains-Véel. N'hésitez plus à vous rapprocher de celles qui touchent à vos centres d'intérêt. La commission a validé les dates prévisionnelles des manifestations pour fin 2021 :

- 6 et 7/11/21 : Comédie finnoise aux Verreries
- 11/11/21: Célébration commémorative à Véel à 9h30
- 13/11/21: Concert de l'orchestre en l'église de Véel
- 18/11/21 : l'AVEF fête l'arrivée du Beaujolais à la salle Rostand
- 21/11/21 : Spectacle médiéval sur la place de la mairie à Fains (en remplacement des manèges)
- 27 et 28/11/21 : Marché de Noël aux Verreries organisé par l'AFA
- 3/12/21 : Saint Nicolas (spectacle / enfants, défilé avec distribution de bonbons et feu d'artifice)
- 11/12/21 : Concert de l'orchestre de Fains-Véel aux Verreries
- 15/12/21 : Arbre de Noël du centre hospitalier aux Verreries
- 31/12/21: Saint Sylvestre organisé par l'AVEF aux Verreries.

(Le calendrier 2022 sera présenté sur le prochain flash-infos)

## JOURNEE DU PATRIMOINE

Le 19 septembre 2021, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le concert organisé par l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs a permis de faire revivre l'orgue de l'église Sainte-Catherine.

L'orgue a été construit en 1835 par le facteur Didelot et restauré par Jean-Baptiste Gaupillat en 2007.

Mme Pethukova Olga (Saxophone) et M. Dominique Dantand (Orgue) ont tenu un récital fort apprécié d'une centaine de personnes.

Le baromètre des applaudissements est monté très très haut.



## MARCHE DE NOEL



Organisé par  
l'association  
AFA Les  
Sources

**SAMEDI 27 NOVEMBRE de 14 h à 18 h**  
**DIMANCHE 28 NOVEMBRE de 10 h à 18 h**  
**SALLE DES VERRERIES**



## REVEILLON DANSANT

**REVEILLON DANSANT DE LA SAINT SYLVESTRE**  
**AVEC L'ORCHESTRE FREDERIC BUCH**  
**SALLE DES VERRERIES**



Organisé par  
l'association  
« Vivre en  
Fains »

Tarif Adhérent 70,00 €  
Tarif non adhérent : 80,00 €

Contact et Réservation : Marie-Claude PATON  
Tél : 03 29 77 11 74 ou 06 99 17 09 31  
Mail : marieclaudepat@gmail.com



Nombre de places limitées à 280 personnes et Pass Sanitaire obligatoire

# Fains-Véel - Spectacle



## Médiéval

**Place de la Mairie**

**Dimanche 21 novembre**

**Ateliers enfants :  
14h30**

**Spectacle : 15h**

**Ateliers enfants :  
15h30**

**Spectacle : 16h**

**Ateliers enfants :  
16h30**

**Oyé ! Oyé !**

**Habitants de Fains-Véel**

**Venez en famille, petits et grands,  
Découvrir ce spectacle en extérieur.  
Chocolat chaud , Vin chaud, Crêpes  
seront de la partie !**

**Sauf conditions météorologiques défavorables**